

Indemnité de licenciement d'un fonctionnaire territorial

Par Stargate, le 09/03/2023 à 15:27

Bonjour, j'ai une question par rapport au licenciement d'un fonctionnaire territoriale suite à un congé longue maladie.

Avant son arrêt maladie, le fonctionnaire travaillait à mi-temps (50%), suite à son congé longue maladie, le comité médical a préconisé un reclassement en télétravail sur la totalité de son temps de travail (mi-temps), ma question est la suivante :

Si l'employeur n'a pas la possibilté de proposer du télétravail, est ce que dans le cadre du licenciement du fonctionnaire, celui-ci bénéficiera d'une indemnité de licenciement ou pas ?

En vous remerciant à l'avance pour votre réponse,

Bien cordialement,

Par P.M., le 09/03/2023 à 15:43

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentant du Personnel...

En principe l'indemnité est basé sur le traitement des dernières périodes de service...